

## Transmission : Rechercher un associé ou un repreneur

Un préalable : commencez par identifier les repreneurs potentiels dans votre entourage.

**Au sein de la famille.** Assurez-vous de la motivation et de la viabilité du projet de vos repreneurs, de l'équité entre vos enfants... Même si a priori aucun repreneur n'est identifié au sein de la famille, assurez-vous-en en posant clairement la question !

**En dehors du cadre familial.** En anticipant votre projet de transmission, vous pourrez multiplier les opportunités de rencontres avec des candidats potentiels à la reprise : stagiaires, salariés, participation à des journées à l'installation... Afin d'élargir la recherche, rédigez une annonce et diffusez-la le plus largement possible. Vous pouvez être accompagné dans cette démarche par un conseiller du Répertoire Départ-Installation (RDI) de votre département. Mobilisez votre entourage pour la relayer. Cette annonce doit retenir l'attention des candidats sérieux du département voire d'autres départements !

**Le bon tempo.** Pour rechercher un associé, 4 à 5 ans sont nécessaires entre la diffusion d'une annonce, les différents essais et l'association. Pour un repreneur hors cadre familial, un pas de temps de 2 à 3 ans est réaliste. L'objectif est d'être dans le bon tempo, ni trop tôt, ni trop tard.

**Préparer sa rencontre avec les candidats** Vous devez prendre le temps de **réfléchir auparavant** à vos objectifs, d'échanger avec votre famille, votre entourage, vos associés, pour pouvoir présenter un projet de transmission le plus clair possible ! Vous devez également définir le montant souhaité de cession, tout du moins une fourchette qui donne un ordre de valeur.

En effet, les premières impressions lors des visites sont déterminantes, faites-en sorte de présenter l'exploitation au mieux pour la rendre attractive. Vous devez également instaurer un climat de confiance pour faciliter les échanges avec les candidats sur vos projets respectifs et pour vous permettre d'avancer ensemble ou pas. Préparez-vous à répondre à toutes les questions des candidats. Positivement ! Vous avez rencontré des difficultés au cours de votre carrière que vous avez surmontées. Encouragez les candidats à l'installation qui prennent le relais et souhaitent relever le défi !

*Source : Transmission. Les clés d'une transmission aboutie. Chambres d'Agriculture*

### Le Répertoire Départ-Installation pour vous conseiller

Dans chaque département, des conseillers de la Chambre d'Agriculture animent le Répertoire Départ-Installation (RDI) pour vous appuyer à la rédaction et la diffusion de votre annonce d'exploitation à céder, pour vous aider à trouver un repreneur/un associé.

Vous définirez avec le conseiller le type d'appui que vous cherchez :

- appui à la rédaction de l'annonce, à la réalisation d'une vidéo...
- modalités de diffusion de l'annonce (annonce anonyme ou pas, canaux de diffusion...)
- °accompagnement lors des rencontres avec les candidats potentiels
- suivi des mises en relation...

Retrouvez les coordonnées de votre conseiller RDI sur le site : <https://www.repertoireinstallation.com/relai.php?onglet=rencontrer> (image RDI)

### Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. A ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1er janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) et financent ce dispositif.

### **Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission**

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.

#### Contact Point Info Transmission Haute-Marne

Laurence GERBAUD

03 25 35 03 45

pit52@haute-marne.chambagri.fr